

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE DE CHALAUTRE LA PETITE

1, place de la mairie -- 77160

Tel : 01 64 00 18 76

@ : mairie@chalautrelapetite.fr



Dépôt SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Date de réception de l'AR: 19/09/2025

077-217700731-20250919-AR_37_2025-AR

Chalaudre la Petite 19 septembre 2025

ARRETE N° 2025 - 37

ARRETE DE CIRCULATION ASSORTI D'UNE PERMISSION DE VOIRIE

Le maire de la Commune de Chalaudre la petite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2, L2213-1, L2213-6 ;

VU le code de la route ;

Vue la loi modifiée du 2 mars 1982 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifié par divers arrêtés subséquents ;

VU la demande du 26 juin 2025 de la société RESONANCE, sise à POMMERS (69), mandatée par SEINE ET MARNE numérique ;

CONSIDERANT qu'il y'a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur le Champs aux lièvres à Chalaudre la petite (77), en raison de présence d'engins de travaux.

ARRETE

Art 1 : A compter du 19 septembre 2025 et jusqu'à la fin des travaux, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : création de réseau de télécommunication aérien et implantation d'un poteau bois sur l'accotement.